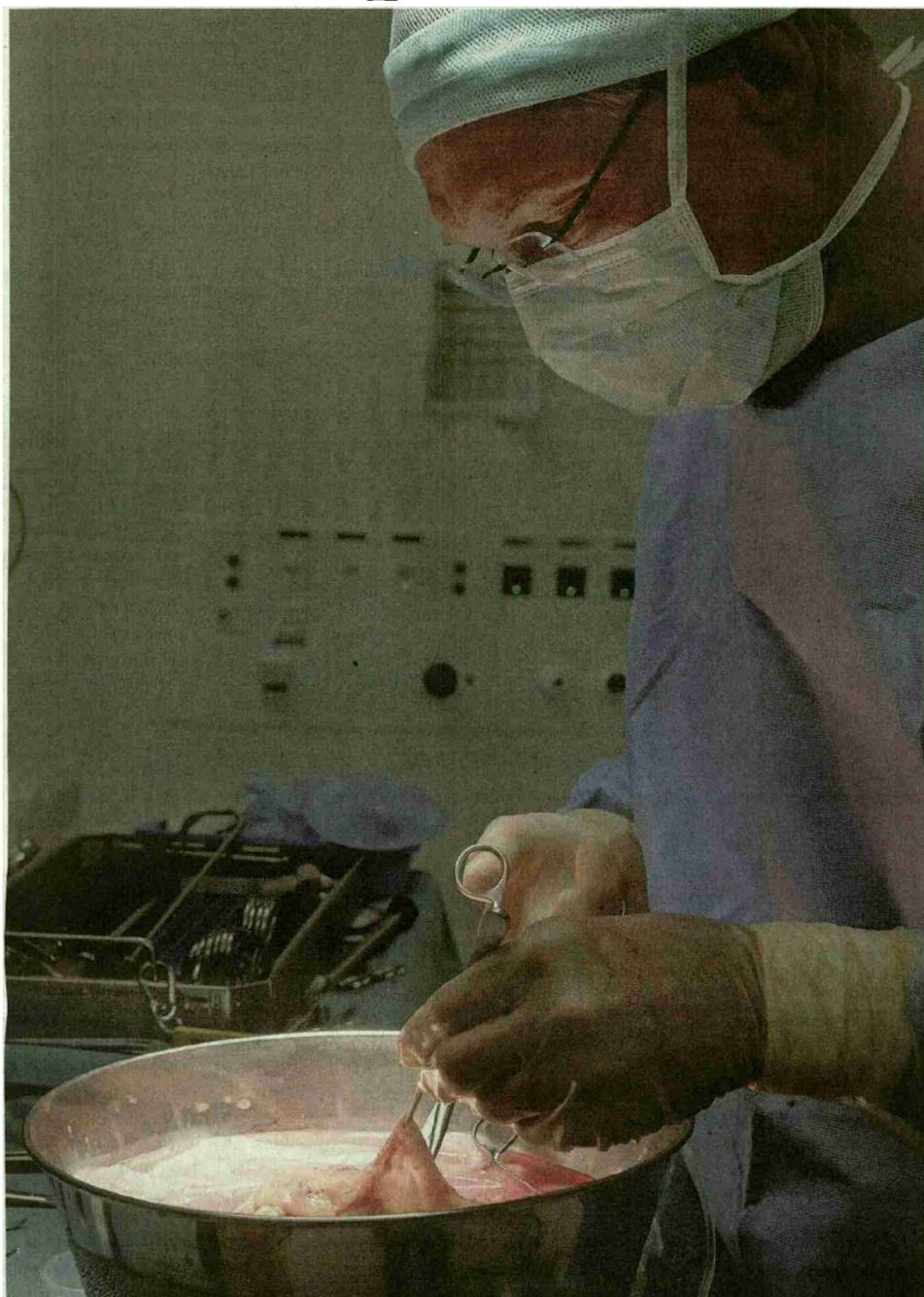


La fondation Swisstransplant a lancé hier le Registre national du don d'organes  
**Plus sûr que la carte de donneur**



Prélèvement d'un rein au CHUV: en Suisse, le don d'organes reste insuffisant. Charly Rappo-archives

# LA LIBERTÉ

**Transplantation** » Le don d'organes est facilité depuis hier. La fondation Swisstransplant a lancé le Registre national du don d'organes, une alternative moderne à la carte de donneur, destiné à rendre le choix des proches plus facile en cas de décès.

Le registre national permet ainsi aux proches de savoir plus facilement avec certitude si le défunt voulait ou non faire don de ses organes et tissus, a indiqué Swisstransplant dans une conférence de presse donnée hier.

### Réduire les incertitudes

Pour la moitié des décès survenant dans une unité de soins intensifs, les proches ne connaissent pas la volonté du défunt sur la question du don d'organes. Seules 5% des personnes décédées ont une carte de donneur sur eux. Dans 60% des cas, les proches refusent de prélever les organes d'un proche décédé. Le doute est souvent la raison qui les retient. La création du registre vise à réduire les incertitudes et faire diminuer ce chiffre.

L'inscription au registre est facultative et peut être révoquée à tout moment, selon Franz Immer, directeur de Swisstransplant. Elle donne aux proches la certitude d'avoir agi dans le sens du défunt. L'inscription se fait via internet et doit être confirmée par une signature. Il s'agit d'imprimer le document et de le ren-

voyer scanné, ou de le recevoir par la poste et de le renvoyer. La base de données est sécurisée.

«Le but est de soulager les proches, et d'évoluer vers le don et non le refus en réduisant cette zone grise de l'incertitude», indique Pierre-Yves Maillard, président de Swisstransplant.

Du personnel dans 70 hôpitaux a notamment été formé par la fondation pour prendre contact de manière efficace et éthique avec les proches des personnes décédées. En cas de décès, le personnel hospitalier contacte directement la base de données et obtient la feuille d'informations de la personne inscrite.

Celle-ci comprend le choix du donneur de donner tous ses organes, une partie uniquement ou de le refuser. Nouveauté par rapport à la carte: la feuille peut également contenir un message aux proches.



«Le but est de soulager

## les proches»

**Pierre-Yves Maillard**

Dès maintenant, toutes les personnes âgées de 16 ans révolus, domiciliées en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein, peuvent consigner dans le registre national leur décision pour ou contre un don d'organes et/ou de tissus. L'opération est facile et s'effectue en quelques étapes, sur [www.registre-don-organes.ch](http://www.registre-don-organes.ch).

### Donneurs en hausse

En 2017, 614 transplantations ont eu lieu en Suisse, dont 20 sur des enfants, et 78 patients sont décédés dans l'attente d'une greffe. Le nombre de donneurs d'organes est en augmentation en Suisse depuis quatre ans. Cela va dans la bonne direction mais ce n'est pas assez, selon Pierre-Yves Maillard.

Il cite en comparaison la France, l'Allemagne et l'Italie, où le refus de donner les organes est moitié moins élevé qu'en Suisse. Une part de 85% des Suisses seraient pourtant favorables au don d'organes. L'initiative populaire «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes» est en récolte de signature. Soutenue par Swisstransplant, elle aimerait augmenter le nombre de donneurs en rendant le consentement présumé, comme dans d'autres pays européens. » **ATS**

» [www.registre-don-organes.ch](http://www.registre-don-organes.ch)

**614**  
cas

Le nombre de transplantations réalisées en Suisse en 2017

**78**  
décès

Le nombre de gens décédés dans l'attente d'une greffe

**16**  
ans

L'âge minimum pour pouvoir s'inscrire dans le registre